

**THE GALION PROJECT**  
**CONDITIONS GENERALES D'ADHESION**

## 1. DÉFINITIONS

**Activité** : désigne tout événement organisé par le Galion auquel peut avoir accès le Membre, qui peut éventuellement donner lieu à une facturation complémentaire, décrit à l'article 5 des Conditions Générales.

**Adhésion** : désigne le fait pour le Membre de rejoindre la communauté du Galion matérialisée par le paiement de sa cotisation annuelle.

**Candidat** : désigne toute personne souhaitant adhérer au Galion et présentant une candidature. Si sa candidature est acceptée, le Candidat devient un Membre.

**Compte** : désigne l'espace personnel du Membre sur le Site.

**Conditions Générales** : désignent les présentes conditions générales d'Adhésion au Galion.

**Fondateur** : désigne le fondateur du Membre, pour lequel la demande d'Adhésion est faite.

**Le Galion** : désigne la société The Galion, SAS au capital de 54 136 euros, immatriculée sous le n° 844 589 473 au RCS de Paris, ayant son siège social au 34 Boulevard des Italiens, 75009 Paris.

**Membre** : désigne toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle, adhérant au Galion, étant précisé que seul(e) le(a) Fondateur(trice) de la personne morale dont le nom est indiqué sur l'Adhésion pourra avoir accès aux Services et participer aux Activités en contrepartie du paiement d'une cotisation annuelle.

**Parrain** : désigne un Membre acceptant de valider un Candidat à l'Adhésion au Galion.

**Séminaire** : désigne tout séminaire organisé par le Galion et proposé au Membre selon les Conditions Générales, donnant lieu à une facturation complémentaire, pouvant être nommé « Galion Break ».

**Services** : désigne l'ensemble des Services proposés par le Galion au Membre et décrits à l'article 4 des présentes Conditions Générales.

**Site** : désigne le site web édité par le Galion et accessible à l'adresse <https://thegalionproject.com/>, ainsi que l'application mobile du Galion nommée « Galion ».

**Whatsapp, Télégram** : application(s) de messagerie choisie(s) par le Galion dans le cadre de ses Services.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales régissent les conditions d'Adhésion et de participation du Membre au Galion ainsi que les conditions dans lesquelles le Membre bénéficie des Services, Activités et Séminaires du Galion.

Dans l'hypothèse où le Membre est une personne morale, le Membre se porte fort et garantit le respect des présentes Conditions Générales par ledit Fondateur.

La communication par le Membre au Galion de son formulaire de candidature à l'Adhésion vaut acceptation sans aucune réserve, pleine et entière des Conditions Générales et de la Charte éthique du Galion. Elles sont applicables pendant la durée de l'Adhésion.

Le Galion se réserve le droit de modifier les Conditions Générales à tout moment. Le Galion notifiera alors au Membre les modifications. Toute modification prendra effet dans un délai qui ne pourra être inférieur à quinze (15) jours à compter de la notification adressée au Membre.

Le Membre pourra refuser ces modifications en résiliant l'Adhésion avant l'expiration dudit délai de préavis dans les conditions qui seront mentionnées. En l'absence de résiliation, le Membre sera réputé avoir accepté les Conditions Générales modifiées.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales seraient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

Les présentes Conditions Générales prévalent sur toute stipulation contraire pouvant figurer dans d'autres écrits du Membre, même transmis postérieurement aux présentes, sauf acceptation préalable et écrite du Galion.

## 3. ADHÉSION

### 3.1. Conditions d'adhésion

Aux fins d'adhérer au Galion, le Candidat doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être une entreprise de la Tech, c'est-à-dire avoir développé une innovation digitale liée à un produit, un procédé ou à une technologie ;
- avoir levé des fonds d'un montant minimum de 3 millions d'euros auprès d'un fonds d'investissement ;
- posséder un conseil d'administration, de surveillance ou un conseil stratégique ;
- être validé par au moins un (1) Parrain ;
- avoir un profil compatible avec la philosophie du Galion.

Pour voir sa candidature étudiée, le Candidat devra remplir l'ensemble des catégories prévues par le formulaire d'adhésion présent sur le Site, valider ledit formulaire et échanger avec le Galion.

Le Galion est seul décisionnaire s'agissant des candidatures à l'Adhésion et est libre d'accepter ou non l'Adhésion d'un Candidat au regard des informations fournies par celui-ci. Il n'existe aucun droit à l'Adhésion, le respect des conditions d'Adhésion ci-avant mentionnée ne préjugeant pas de la décision du Galion. Le Galion se réserve le droit d'accepter exceptionnellement une candidature ne respectant pas les conditions d'Adhésion mais dont le profil est compatible avec la philosophie du Galion, sans qu'un Candidat ou Membre ne puisse s'y opposer, ni solliciter à ce titre une quelconque indemnité.

Une fois sa candidature validée par le Galion, le Candidat doit régler la cotisation annuelle visée à l'article 3.3.1. des présentes afin de rendre son Adhésion effective.

L'Adhésion est personnelle, non-transférable d'une quelconque façon et à quiconque, et dans le cas d'un Membre personne morale, réalisée pour un unique Fondateur. Si le Membre personne morale souhaite faire adhérer un second Fondateur, il devra faire une nouvelle demande de candidature et verser une seconde cotisation annuelle.

### 3.2. Durée et renouvellement

L'Adhésion au Galion est conclue pour une durée d'une (1) année civile à compter de la date de paiement de la cotisation annuelle.

A l'expiration de la période initiale susvisée, l'Adhésion sera renouvelée pour des périodes successives d'un (1) an, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des Parties avant la date d'échéance. Le Membre devra lors du renouvellement verser le montant de la cotisation annuelle mentionnée à l'article 3.3.1.

Le Membre peut désactiver le renouvellement automatique de son Adhésion sur son Compte.

Le Membre est libre de résilier l'Adhésion de manière anticipée à tout moment sur simple notification au Galion. Dans ce cas, la cotisation annuelle ne sera pas remboursée par le Galion.

### 3.3. Conditions financières

#### 3.3.1. Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est indiqué sur le Site et est mentionné en euros hors taxe. Ce montant doit être payé par prélèvement bancaire ou en carte bleue.

Dans l'hypothèse où :

- cette cotisation annuelle doit être versée pour valider une première Adhésion au Galion, son montant doit être versé immédiatement en une seule fois ;
- cette cotisation doit être versée pour renouveler une Adhésion et si celle-ci est payée en carte bleue, le paiement devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture afférente. Si cette cotisation est payée par prélèvement, ledit prélèvement sera mis en œuvre par le Galion.

Si la cotisation annuelle n'était pas versée, le Galion se réserve la possibilité de suspendre l'accès aux Services, Activités et Séminaire.

Dans le cadre des paiements de la cotisation par prélèvement bancaire, le Membre s'engage à informer l'établissement teneur du compte bancaire à débiter dudit prélèvement et à informer le Galion de tout changement de coordonnées bancaires. Il s'engage à ce que les

prélèvements puissent être réalisés aux dates prévues.

### 3.3.2. Frais administratifs

Lors d'une première Adhésion, le Membre devra verser des frais administratifs de dossiers dont le montant est précisé sur le Site en euros hors taxe.

### 3.3.3. Frais complémentaires

Le montant de l'Adhésion s'entend hors complément de prix pouvant être dû par le Membre en cas d'inscription à des Services, des Activités ou des Séminaires dont le prix n'est pas inclus dans la cotisation.

Afin de pouvoir s'inscrire à ces Services, Activités ou Séminaires, toute facture du Galion dans ce cadre devra être payée par le Membre dans le délai indiqué par le Galion.

## 4. **SERVICES**

### 4.1. Principe

Les Services sont réservés aux Membres. L'accès du Membre aux Services est personnel, et pour un Membre personne morale, réservé à la personne du Fondateur.

Au titre des Services inclus dans la cotisation annuelle d'Adhésion et sous réserve du paiement de cette cotisation, le Membre a ainsi accès :

- à un Compte personnel sur le Site permettant d'accéder notamment au "Galion Bot" et aux "Perks" dans les conditions mentionnées à l'article 4.2 ci-après ;
- aux canaux Télégram ou Whatsapp du Galion dans les conditions mentionnées à l'article 4.8 ci-après ;
- à la newsletter du Galion.

### 4.2. Compte du Membre

En Adhérant au Galion, le Membre se voit créer sur le Site un Compte sur lequel il peut notamment :

- visualiser sa page profil ;
- gérer son Compte, modifier ses données à caractère personnel et leur visibilité ;
- gérer son Adhésion et la renouveler ;
- prendre connaissance de la charte éthique ;
- prendre connaissance des prochains Séminaires ;
- prendre connaissance des outils à disposition des Membres ;
- prendre connaissance du trombinoscope décrit à l'article 4.3 des présentes ;
- avoir accès aux Perks décrits à l'article 4.6. des présentes.

Pour accéder à son Compte, le Membre devra se connecter en utilisant l'identifiant et le mot de passe créés.

Les identifiants et mots de passe sont placés sous l'entière et unique responsabilité du Membre. Le Membre s'engage à prendre toutes mesures utiles pour garantir leur sécurité et confidentialité. Il est ainsi seul responsable des conséquences de la perte ou du détournement des identifiants et mots de passe, tels que les accès indus, dommages, perturbations et conséquences dommageables causés par un manquement à la confidentialité des identifiants et/ou mots de passe.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse des identifiants et/ou mots de passe, le Membre s'engage à en avvertir immédiatement Le Galion.

Le Membre s'interdit de transférer, louer, vendre, rendre accessible ou concéder à des tiers tout ou partie de l'accès à son Compte, ainsi qu'aux informations qui y figurent et/ou y sont partagées.

Le Membre reconnaît qu'une partie de son Compte apparaît publiquement sur le Site et qu'il a la possibilité de modifier ses paramètres de visibilité.

### 4.3. Trombinoscope des Membres

Le trombinoscope est une base de données accessible depuis le Compte, rassemblant l'ensemble des informations sur les Membres.

En devenant Membre, celui-ci accepte ainsi que l'ensemble des données le concernant qu'il aura communiqué au Galion lors de sa candidature et/ou que le Galion aura rassemblé à son sujet (notamment données à caractère personnel) soient publiées sur cette page. Le Membre reconnaît qu'il pourra modifier ses paramètres de visibilité.

### 4.4. Fil d'actualité du Galion

Le Membre a la possibilité d'accéder sur le Site au fil d'actualité du Galion permettant au Galion et aux Membres de partager des informations (le « Fil d'Actualité »).

Le Membre s'engage à utiliser le Fil d'Actualité de manière responsable, respectueuse et conforme aux dispositions légales en vigueur. Dans ce cadre, le Membre :

- est entièrement responsable des propos et du contenu qu'il publie sur le Fil d'Actualité et garantit qu'il détient les droits nécessaires sur ce contenu ;
- s'interdit de publier du contenu portant atteinte ou ayant vocation à porter atteinte aux droits et à la vie privée des tiers, des autres Membres ou du Galion, diffamatoire, injurieux, menaçant, raciste, xénophobe, obscène, incitant à la violence ou à la haine, illégal, confidentiel, visant à faire de la publicité ou tout autre contenu contraire aux bonnes mœurs et à l'éthique ;
- s'engage à respecter les règles élémentaires de politesse, ainsi que les opinions et les droits des autres Membres dans leurs interactions sur le Fil d'Actualité.

Il est également fortement recommandé de ne pas diffuser de contenus contenant des données sensibles (par exemple des informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions religieuses, la santé).

Chaque Membre peut signaler au Galion un contenu ne respectant pas le présent article 4.4. Le Galion se réserve le droit de :

- modérer le contenu du Fil d'Actualité et de prendre des mesures appropriées en cas de non-respect des conditions d'utilisation ;
- supprimer tout contenu jugé inapproprié, offensant ou en violation des présentes conditions d'utilisation ;
- en cas de violation grave ou répétée des présentes conditions d'utilisation, de suspendre ou de résilier l'Adhésion du Membre.

En publiant du contenu sur le Fil d'Actualité, le Membre concède automatiquement au Galion une licence mondiale, non exclusive, transférable, sous-licenciable, gratuite et illimitée pour utiliser, reproduire, distribuer, préparer des œuvres dérivées, afficher publiquement et exécuter publiquement ce contenu dans le cadre du Site.

Le Galion se réserve le droit de modifier les fonctionnalités du Fil d'Actualité et ses conditions d'utilisation à tout moment.

### 4.5. Galion Bot

Le Galion Bot est un outil conversationnel basé sur l'intelligence artificielle et une base de données regroupant les contenus et conversations des Membres publiées sur les canaux du Galion des messageries mobiles mentionnés à l'article 4.8 des présentes.

Ce Galion Bot est accessible sur un canal privé du Galion mis à disposition des Membres sur la messagerie Télégram ou Whatsapp.

Il appartient au Membre de choisir s'il souhaite utiliser ce canal, le Membre devenant ainsi responsable de son utilisation et de ses conséquences.

La propriété sur les documents et informations présents dans ce Galion Bot est régie par l'article 9 des présentes.

### 4.6. Perks du Galion

La page Perks est une base de données de réductions et partenariats proposés par des prestataires de services, accessible sur le Compte, alimentée par les Membres du Galion.

En publiant des offres de prestataires de services, le Membre garantit avoir obtenu les autorisations nécessaires pour le faire.

Si une relation contractuelle était créée entre le Membre et un prestataire de service dans ce cadre, celle-ci serait totalement autonome de la relation créée entre le Membre et le Galion. Le Galion n'est ainsi pas responsable des faits et actes desdits prestataires de services.

### 4.7. Espace de coworking

Le Galion met à la disposition du Membre des espaces au sein de ses locaux où le Membre peut venir travailler.

Le Membre devra s'inscrire auprès du Galion pour vérifier la disponibilité des espaces et réserver une place. Le Galion se réserve le droit de gérer et d'organiser l'utilisation des espaces de travail, y compris de mettre en place un roulement afin de garantir une utilisation efficace et équitable de ses installations. Dans ce cadre, le Galion peut refuser la réservation d'un Membre.

Le Membre est autorisé à utiliser les espaces de travail dans les locaux du Galion aux heures d'ouverture définies par le Galion. Le Galion se

réserve la possibilité de fermer les locaux pour toutes causes réelles et sérieuses, pour une durée dont il sera seul juge, sans que le Membre ne puisse solliciter une quelconque indemnisation à ce titre.

Le Membre reconnaît que l'ensemble des locaux du Galion ne sont pas ouverts en tant qu'espaces de travail. Seuls les espaces spécifiés et désignés par le Galion sont mis à disposition des Membres en tant qu'espaces de travail. Le Membre s'engage à utiliser exclusivement les espaces de travail désignés par le Galion et à respecter toutes les restrictions d'accès aux autres zones des locaux du Galion.

Le Membre s'engage à :

- bénéficier personnellement des espaces de travail, à ne permettre à un tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, à ne pas venir accompagné par un tiers ou un autre Membre n'ayant pas réservé, à ne pas recevoir du public dans les locaux du Galion;
- utiliser l'espace, le mobilier et les équipements du Galion de manière appropriée et professionnelle, en respectant les règles de conduite, les règles de propreté et les locaux du Galion et en n'introduisant ni produits, ni objets dangereux ou illicite, ni boissons alcoolisées ou animaux ;
- respecter l'ordre public et les bonnes mœurs, afin d'entretenir une cohabitation respectueuse avec les autres utilisateurs des locaux;
- ne pas fumer ou vapoter dans les locaux du Galion ;
- respecter toute réglementation et législation en vigueur concernant l'utilisation de l'espace de travail, y compris les règles de santé et de sécurité, ainsi que tout règlement intérieur du Galion ;
- ne pas utiliser l'adresse du Galion comme siège social ou établissement.

Le Membre est responsable de ses propres effets personnels et de leur sécurité dans les locaux du Galion.

Le Galion met à la disposition du Membre venant travailler au sein de ses locaux un accès à son réseau internet. Dans ce cadre, le Membre s'engage à :

- utiliser son matériel informatique, ainsi que l'accès et le réseau internet du Galion en conformité avec la réglementation et la législation en vigueur, en s'interdisant tout comportement ou usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- respecter la vie privée, les données personnelles et le secret des correspondances de tout autre utilisateur du réseau du Galion et s'interdit d'intercepter tout message ou communication ;
- protéger ses appareils se connectant au réseau du Galion contre tout virus ou logiciel malveillant, ne pas introduire dans ledit réseau un quelconque logiciel malveillant, virus, logiciel espion, vers, cheval de Troie ou tout élément conçu pour effectuer des opérations malveillantes, hostiles ou intrusives, et ne pas effectuer de tentatives de violation de la sécurité du réseau ou de tout autre système.

Le Membre reconnaît qu'internet n'est pas un réseau sécurisé et qu'il existe des limites techniques à internet et aux systèmes électroniques. Le Galion ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une défaillance d'internet, de son réseau web ou électrique, le Membre ne pouvant solliciter une quelconque indemnisation à ce titre. Le Galion se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'accès à son réseau internet.

Le Galion se réserve le droit de demander au Membre de quitter ses locaux et/ou de résilier l'Adhésion d'un Membre en cas de non-respect des conditions du présent article 4.7 ou en cas de comportement inapproprié ou perturbateur dans les locaux du Galion.

Le Galion ne peut voir sa responsabilité engagée en cas de d'oubli de documents ou de matériel par le Membre, d'actes de vols, ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte des locaux, de dommages, d'incendies, de dégâts des eaux, d'humidité, ou de toute autre circonstance atteignant les biens propres du Membre.

#### 4.8. Canaux du Galion sur Télégram ou Whatsapp ou une autre messagerie

L'Adhésion du Membre lui donne accès aux différents canaux privés Télégram ou Whatsapp en fonction de la messagerie choisie par le Galion, ou le cas échéant sur d'autres messageries, créés par le Galion pour les Membres.

Afin de pouvoir y accéder, le Membre devra posséder un compte sur cette messagerie et en avoir accepté les conditions générales d'utilisation de ladite messagerie. Le Membre est informé que chaque messagerie est une plateforme tierce sur laquelle le Galion créé des groupes de discussion. Le Galion décline toute responsabilité quant aux politiques, pratiques ou services desdites messageries.

Le Membre devra également avoir transmis au Galion toute information nécessaire lui permettant de rejoindre les canaux privés du Galion.

Le Galion intégrera le Membre sur son canal général incluant l'ensemble des Membres du Galion (le « Galion General »), ainsi que sur des canaux particuliers. Le Galion est seul décisionnaire des canaux que doit intégrer le Membre, ce dernier ne pouvant exiger de rejoindre un canal particulier.

Le Membre pourra également de son côté rejoindre quelques canaux privés du Galion s'il le souhaite.

Le Membre est expressément informé que tous les contenus et conversations publiés sur les canaux publics du Galion pourront être exploités dans la base de connaissance du Galion Bot, étant précisé que ces contenus seront alors accessibles à tous les Membres. Dans ce cadre, le Membre accorde au Galion un droit d'utilisation, de représentation et de reproduction, de tout ou partie des publications et contenu qu'il publie sur les canaux précités, à l'attention exclusive des Membres, sans limitation de durée.

Le Membre est expressément informé que tous les contenus publiés sur les autres canaux sont strictement confidentiels et ne feront l'objet d'aucune utilisation ou publication par le Galion.

Le Membre est informé et reconnaît disposer des compétences et des équipements nécessaires à l'accès à Télégram ou Whatsapp, ou à une autre messagerie utilisée par le Galion, et à son utilisation, et devra, en conséquence, assumer personnellement l'ensemble des coûts liés à ses équipements (coûts de télécommunication, Internet, etc.), sans recours possible contre le Galion.

## 5. **ACTIVITÉS**

### 5.1. Principe

L'Adhésion au Galion permet d'accéder à un certain nombre d'Activités et à des Séminaires, réservés aux seuls Membres et plus particulièrement à la personne du Fondateur. Les Séminaires sont soumis en complément aux conditions prévues à l'article 6 ci-après.

Le prix de certaines Activités et Séminaire est déjà inclus dans le montant de la cotisation annuelle versée par le Membre.

### 5.2. Activités et Séminaire inclus dans la cotisation versée

Au titre des Activités et Séminaire inclus dans la cotisation annuelle d'Adhésion et sous réserve du paiement de cette cotisation, le Membre a accès à :

- un welcome break (Séminaire) organisé par le Galion ;
- deux soirées organisées par le Galion ;
- des dîners et déjeuners pouvant être organisés ponctuellement par le Galion avec un partenaire tiers au Galion.

Le Galion s'engage à proposer lesdites Activités et Séminaire au Membre à jour de sa cotisation annuelle.

### 5.3. Activités et Séminaire non inclus dans la cotisation versée

Au titre des Activités et Séminaires non inclus dans la cotisation annuelle d'Adhésion et sous réserve du paiement du prix de ces Activités et Séminaires, le Membre pourra avoir accès à :

- des dîners et déjeuners, pouvant être organisés de temps à autre par le Galion au prix et selon les conditions indiquées par le Galion lors de la communication des invitations ;
- tous autres Activités et Séminaires complémentaires pouvant être proposés de temps à autre par le Galion.

### 5.4. Inscription à une Activité et conditions applicables

La proposition d'Activité est faite par le Galion au Membre à jour de sa cotisation. Cette proposition comporte une description de l'Activité, son prix si l'Activité n'est pas incluse dans la cotisation versée, ses dates, le nombre de places, les conditions d'accès et d'inscription ainsi que toutes conditions particulières applicables à l'Activité concernée.

Le Membre est libre de participer aux Activités proposées par le Galion.

Si le Membre choisi de s'inscrire et de participer à une Activité, il s'engage à :

- transmettre au Galion les informations nécessaires ;
- en payer le prix le cas échéant ;
- accepter les éventuelles conditions particulières qui viendraient éventuellement régir spécifiquement cette Activité.

Si le Membre choisit de renoncer à l'Activité, il ne pourra solliciter une quelconque compensation financière.

L'accès à une Activité pourra être refusé à un Membre n'ayant pas respecté les conditions d'inscription à l'Activité concernée, sans que le Membre ne puisse solliciter un quelconque indemnité à ce titre.

#### 5.5. Annulation ou report de l'Activité

L'accès à une Activité peut être soumis à un nombre minimum de personnes. Dans l'hypothèse où le nombre minimum de participants n'était pas atteint, le Galion se réserve le droit d'annuler l'Activité et de rembourser le Membre dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'annulation (dans l'hypothèse où cette Activité n'est pas incluse dans le montant de la cotisation annuelle).

Dans l'hypothèse où le Galion devait reporter ou modifier une Activité, le Membre en sera notifié par le Galion. Le Membre choisira alors de maintenir sa participation ou non à l'Activité. En cas de refus, le Galion procédera au remboursement de Membre dans un délai de quatorze (14) jours (dans l'hypothèse où cette Activité n'est pas incluse dans le montant de la cotisation annuelle).

En tout état de cause, le Galion se réserve le droit d'annuler l'Activité et de rembourser le Membre dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'annulation (dans l'hypothèse où cette Activité n'est pas incluse dans le montant de la cotisation annuelle).

Dans l'hypothèse où le Membre annule sa participation à l'Activité, il devra en notifier le Galion. Le Galion ne sera pas tenu de lui rembourser le montant de sa participation à l'Activité.

## 6. **SÉMINAIRES**

Le Galion est immatriculé au registre des opérateurs de voyages prévu à l'article L.141-3 du Code du Tourisme sous le numéro IM075190055. Sa garantie financière est assurée par APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. Le Galion a souscrit une assurance afin de garantir les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle auprès de Hiscox SA, 38 avenue de l'opéra, 75002 Paris, pour un montant de garantie tous dommages confondus, par sinistre et par an, de 1.5 millions d'euros euros.

Sont concernées par le présent article 6 les seules prestations portant sur les Séminaires, comprenant notamment le transport, l'hébergement et tout autre service touristique, réalisées par le Galion au bénéfice de ses Membres.

L'Adhésion au Galion permet au Membre de s'inscrire à des Séminaires. Pour les Membres personnes morales, ces Séminaires sont réservés à la personne du Fondateur.

#### 6.1. Informations précontractuelles

Conformément aux articles L. 211-8 et R. 211-4 du Code du Tourisme, le Galion communique aux Membres préalablement à la conclusion du contrat de voyage, les informations précontractuelles nécessaires et notamment (ci-après les « Conditions Particulières ») :

- les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour ;
- les coordonnées des prestataires de services impliqués dans l'organisation du Séminaire ;
- le prix et modalités de paiement ;
- les conditions d'annulation et de résolution du contrat ;
- les informations sur les assurances ainsi que des conditions de franchissement des frontières.

Conformément à l'article L.211-9 du Code du Tourisme, les Parties conviennent expressément que le Galion pourra modifier les Conditions Particulières, notamment s'agissant du prix et du contenu des prestations avant la conclusion du contrat portant sur le Séminaire.

#### 6.2. Inscription

Pour s'inscrire à un Séminaire, le Membre doit cumulativement :

- avoir pris connaissance des Conditions Particulières ;
- renseigner de façon complète le formulaire d'inscription ;
- transmettre au Galion le formulaire d'inscription ; et
- procéder au paiement dudit Séminaire, dans les conditions et

selon le prix indiqué.

L'inscription à un Séminaire par le Membre entraîne l'entière adhésion du Membre aux Conditions Particulières. Le Membre personne morale se porte fort du respect desdites Conditions Particulières par le Fondateur.

#### 6.3. Contrat afférent au Séminaire

Le contrat afférent au Séminaire est composé des présentes Conditions Générales, ainsi que des Conditions Particulières. En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

Le contrat afférent au Séminaire est conclu lorsque les conditions d'inscription du Membre au Séminaire sont réunies. Une copie de ce contrat sera transmise au Membre à la suite de son inscription.

Le Membre a le droit de céder le contrat afférent au Séminaire dans les conditions prévues à l'article L.211-11 du Code du Tourisme à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui. Dans ce cas, le Membre est tenu d'informer le Galion de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept (7) jours avant le début de la Prestation touristique. Le Galion communique alors sans délai au Membre le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Galion et le coût de traitement du dossier de cession par le Galion. En cas de Cession, le Membre est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Galion du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

#### 6.4. Conditions financières

Le Membre paye au Galion le prix du Séminaire du Fondateur indiqué dans les Conditions Particulières en une seule fois par virement bancaire ou par paiement en carte bleue.

Si cela est prévu expressément par les Conditions Particulières du Séminaire, le Membre devra verser un acompte afin de réserver le Séminaire et réglera le solde selon les conditions prévues par les Conditions Particulières.

D'une manière générale et sauf disposition contraire dans le contrat afférent au Séminaire, le prix du Séminaire ne comprend pas les suppléments optionnels choisis par le Membre et non prévus dans le contrat (ex : catégorie de chambres, supplément bagages, modification de la formule de restauration etc...), les boissons, les dépenses personnelles et toutes autres dépenses correspondant à des biens ou services non expressément inclus dans le Séminaire.

#### 6.5. Arrivée

Pour participer au Séminaire, le Membre doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur son contrat afférent au Séminaire. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Membre doit prévenir l'interlocuteur au sein du Galion dont les coordonnées figurent sur le contrat afférent au Séminaire. Le prix du Séminaire non consommé en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

#### 6.6. Rétractation

Le Membre est informé que les ventes de prestations touristiques ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

#### 6.7. Conditions d'annulation par le Membre

Conformément à l'article L211-14 I du Code du Tourisme, le Membre peut annuler le contrat afférent au Séminaire à tout moment moyennant le paiement des frais ci-dessous. Toute demande d'annulation devra être notifiée par écrit au Galion. La date de réception de la demande précitée sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après :

- Annulation 60 jours et plus avant le départ : remboursement à 100% du Séminaire ;
- Annulation entre 31 et 59 jours avant le départ : 50% du prix du Séminaire ;
- Annulation entre 0 et 30 jours avant le départ : 0% du prix du Séminaire.

Par dérogation à ce qui précède, conformément à l'article L.211-14 du Code du Tourisme, le Membre a le droit d'annuler le Séminaire avant le début du Séminaire sans payer de frais d'annulation si des circonstances exceptionnelles et inévitables au sens de l'article L.211-14 précité, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de

destination. Dans ce cas, le Membre a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

#### 6.8. Conditions d'annulation par le Galion

Le Galion peut annuler le Séminaire avant le départ et devra dans ce cas rembourser l'intégralité des sommes versées par le Membre sans être tenu à une indemnisation supplémentaire, dans les cas suivants :

- lorsqu'un nombre minimal de participants est requis ainsi qu'indiqué dans le contrat afférent au Séminaire et que ce nombre n'est pas atteint ;
- lorsque le Galion est empêché d'exécuter le contrat afférent au Séminaire en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat afférent au Séminaire dans les meilleurs délais avant le début du Séminaire.

#### 6.9. Obligations du Membre concernant les Séminaires

Il appartient au Membre de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de son inscription à un Séminaire sont exactes et complètes. Le Galion ne pourra être tenu responsable de toute information manquante ou erronée.

Il appartient au Membre de respecter l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la réalisation du Séminaire (documents d'identité, autorisation administrative d'entrée et de sortie d'un territoire, visas, etc.). Le Galion attire l'attention du Membre sur la nécessité de se renseigner, avant de procéder à la réservation, sur les formalités à accomplir en contactant les autorités concernées en fonction de sa situation personnelle. Les indications qui peuvent être données à cet égard par le Galion n'exonèrent pas le Membre de cette obligation de renseignement. Le Galion ne pourra être tenu responsable des conséquences de tout manquement par le Membre aux obligations prévues dans le présent paragraphe.

Il appartient au Membre de respecter les règles et conditions de chaque prestataire tiers intervenant dans le cadre du Séminaire, en particulier le règlement intérieur des hôtels et les règles de sécurité des activités. Le Membre s'engage à ne pas faire preuve d'incivilité durant son Séminaire et de faire preuve de bon sens, de prudence et de précaution lors des activités auxquelles il participe. A défaut du respect par le Membre sur ce qui précède, le Galion ou tout autre prestataire intervenant au cours du Séminaire seront autorisés à interrompre le séjour du Membre et/ou, selon le cas, l'activité ou le service concerné. Dans de tels cas, le Membre n'aura droit à aucun remboursement ni indemnité et supportera seul tous les frais consécutifs à cette situation.

Le Membre est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est ainsi invité à vérifier s'il bénéficie d'une assurance le couvrant pendant son Séminaire. A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

#### 6.10. Réclamations dans le cadre des Séminaires

Le Membre est tenu de signaler sur place toute non-conformité au contrat de Séminaire au Galion et le cas échéant à tout prestataire concerné dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant éventuel des dommages-intérêts ou réduction de prix dus (le cas échéant) si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du Membre.

Toute réclamation devra être transmise, accompagnée des pièces justificatives par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Galion dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de retour.

Les parties feront leurs meilleurs efforts afin de résoudre ce litige à l'amiable.

#### 6.11. Responsabilité dans le cadre des Séminaires

Le Galion est responsable de la bonne exécution des services de Séminaires prévus au contrat conformément aux articles L.211-16 à L.211-17-3 du Code du Tourisme et est tenu d'apporter une aide appropriée au Membre s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 du Code du Tourisme.

En aucun cas, le Galion ne pourra être tenu pour responsable des dommages imputables (i) soit au Membre, (ii) soit à un tiers étranger à la fourniture des services compris dans le contrat afférent au Séminaire, revêtant un caractère imprévisible ou inévitable, (iii) soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables. La responsabilité du Galion ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects ni

pour tous vols ou pertes subis par le Membre dans le cadre du Séminaire. Le Galion ne pourra être tenu pour responsable de l'exécution de toutes prestations achetées sur place par le Membre et non prévues par le contrat afférent au Séminaire et/ou des dommages directs ou indirects en découlant.

Le Galion ne peut être tenu pour responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport provoqués par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Pour les Séminaires, le Galion peut confier la réalisation des transports à des compagnies aériennes régulières et à des compagnies ferroviaires dûment autorisées par les autorités compétentes à transporter des voyageurs et desservir les territoires objet du Séminaire. Tout changement ou modification des horaires ou du circuit apporté par les sociétés de transport sera notifié dans les meilleurs délais au Galion. D'une manière générale, le transport est soumis aux conditions générales de transport de chaque compagnie aérienne ou ferroviaire. Le Membre s'engage par conséquent à prendre connaissance desdites conditions de transport.

## 7. **COMMUNICATIONS ET COMPORTEMENT DANS LE CADRE DU GALION**

Le Galion propose des Services, Activités, Séminaires et outils permettant aux Membres de rencontrer d'autres Membres et d'échanger avec eux des informations, de partager leur expérience, leurs connaissances et leurs bonnes pratiques. Ces échanges doivent être animés de bienveillance et être conformes à la philosophie du Galion.

Le Membre s'engage dans ce cadre à :

- tenir des propos et avoir des comportements respectueux ;
- s'interdire tout propos ou comportement illicite, contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, inapproprié, harcelant, violent, dénigrant, insultant ou diffamatoire à l'encontre d'un Membre, d'un tiers ou du Galion ;
- respecter les opinions des autres Membres ;
- ne pas réaliser de publicité personnelle à des fins commerciales et/ou de battages publicitaires.

Le Galion n'a pas nécessairement connaissance de l'ensemble des comportements, propos, publications et échanges des Membres. Le Galion décline ainsi toute responsabilité concernant les comportements, propos, publications et échanges réalisés par ou entre les Membres, qu'ils aient lieu en public ou non.

Tout Membre peut toutefois notifier au Galion tout comportement, propos, publication et échange qu'il jugerait inapproprié. Le Galion s'engage alors à avertir le Membre auteur et si besoin à :

- retirer immédiatement la publication ou ledit contenu quel que soit le support (canaux de messageries, Galion Bot) ;
- résilier l'Adhésion du Membre dans les conditions indiquées à l'article 12.1 des présentes ;

sans que le Membre ne puisse solliciter une quelconque indemnité à ce titre.

Cet article constitue une clause essentielle des Conditions Générales sans laquelle le Galion n'aurait pas contracté.

## 8. **CONFIDENTIALITÉ**

Dans le cadre de l'Adhésion, le Galion et le Membre sont amenés à s'échanger un certain nombre d'informations, et le Membre a vocation à connaître un certain nombre d'informations relatives au Galion et à ses Membres. Ces informations sont soumises à l'obligation de confidentialité définie au sein du présent article.

Le Galion et le Membre reconnaissent que sont confidentielles toutes les informations scientifiques, techniques, commerciales, marketing, industrielles, financières et autres appartenant à ou détenues légitimement par l'une des parties, ou portant sur le Galion ou ses Membres, qui sont obtenues sous quelque forme que ce soit, quel qu'en soit le contexte dans le cadre de l'Adhésion, ainsi que l'existence et les stipulations des présentes Conditions Générales.

Le Galion et le Membre reconnaissent que ne sont pas confidentielles les informations pour lesquelles l'une ou l'autre des parties est en mesure d'établir :

- qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ;
- qu'elles étaient déjà connues d'elle avant leur transmission ;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation de la présente obligation ;
- qu'elles ont été développées indépendamment et de bonne foi

par son personnel et à condition que celui-ci n'ait pas eu connaissance desdites informations confidentielles ;

- que la loi, la réglementation applicable ou une décision de justice l'oblige à les divulguer et qu'elle a mis en œuvre toutes les mesures possibles afin d'empêcher ou, à défaut, de limiter cette divulgation.

Le Membre et le Galion s'engagent à garder strictement confidentielles et à ne pas céder ou divulguer, directement ou indirectement toutes les informations confidentielles ci-avant mentionnées. Le Membre et le Galion s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de la confidentialité tant par elles-mêmes que par tout tiers.

Le Membre et le Galion, reconnaissant que toute divulgation léserait gravement les intérêts de l'autre ou d'un tiers, assurera donc la protection de toute information confidentielle avec autant de soin que s'il s'agissait de données confidentielles relatives à ses propres affaires et secrets.

Le Membre et le Galion s'engagent ainsi à ce que toutes les informations confidentielles ne puissent être ni utilisées (hors exécution des présentes), ni publiées, ni communiquées par elle ou l'un de ses préposés, par quelque moyen, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, et à en assurer leur sécurité en prenant toutes les mesures utiles.

L'obligation de confidentialité sera maintenue pendant une durée de cinq (5) ans à compter de fin de l'Adhésion du Membre pour quelque cause que ce soit.

Cet article constitue une clause essentielle des Conditions Générales sans laquelle le Galion n'aurait pas contracté.

## **9. PROPRIÉTÉ DES CONTENUS**

### **9.1. Propriété du Membre**

Le Membre garantit détenir tous les droits (notamment des droits de propriété intellectuelle) ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la publication de tout contenu dans le cadre du Galion, du Site, de son Compte, ou des canaux sur les messageries, ou à la transmission de ce contenu au Galion, quel qu'il soit et quelle qu'en soit la forme, et garantit que ce dernier ne contrevient à aucune réglementation en vigueur ou aux droits d'aucun tiers ou Membre.

Dans l'hypothèse où le Galion verrait sa responsabilité engagée en raison d'un manquement du Membre à la réglementation, aux droits d'un tiers ou d'un Membre, celui-ci devra garantir et indemniser le Galion de toutes les conséquences financières en résultant, en sus des éventuels dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par le Galion.

Chaque Membre s'interdit en dehors du Galion, toute reproduction, représentation, publication, transmission, utilisation, modification ou extraction de tout ou partie des contenus auxquels ils ont accès dans le cadre du Galion (sur les messageries électroniques, le Galion Bot, etc.), sauf autorisation du Galion.

Dans l'hypothèse où le Membre est amené à rédiger un article en vue de sa publication par le Galion, celui-ci accorde gratuitement au Galion, dès la transmission dudit article, un droit d'utilisation, de représentation et de reproduction de l'article et accepte notamment une publication de l'article sur son Site.

Cet article constitue une clause essentielle des Conditions Générales sans laquelle le Galion n'aurait pas contracté.

### **9.2. Protection du Site et de ses Contenus**

Le Site pris dans sa globalité, ainsi que chacun des éléments qui le compose pris indépendamment, notamment les programmes et développements spécifiques sont la propriété du Galion.

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le Site, sont strictement protégés au titre du droit d'auteur et sont soit la propriété du Galion, soit la propriété d'un Membre.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs, notamment les marques du Galion, reproduits sur son Site, sont protégés au titre du droit des marques.

À ce titre, toute exploitation à quelque titre que ce soit, reproduction ou représentation totale ou partielle du Site ou de tout ou partie de ces éléments, des marques et signes distinctifs est strictement interdite, sauf autorisation expresse des titulaires.

Toute utilisation ou exploitation non autorisée des éléments précités est

susceptible de constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle du titulaire des droits concernés et d'engager la responsabilité civile de l'auteur de la contrefaçon.

Seul un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Site et des outils mis à la disposition est conféré au Membre.

### **9.3. Base de données**

Le Membre reconnaît que le Site et les Services sont constitués d'une ou plusieurs bases de données mis à disposition par le Galion en qualité de producteur desdites bases de données au sens des dispositions des articles L341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, toute extraction et/ou réutilisation de la ou des bases de données au sens des articles L342-1 et L 342-2 du Code de la propriété intellectuelle est interdite.

## **10. PRINCIPE D'UTILISATION ET GESTION DU SITE**

Lors de l'utilisation du Site, le Membre s'engage à :

- utiliser le Site et son Compte conformément à l'ordre public et aux bonnes mœurs, de manière non abusive ou illicite ;
- ne pas utiliser des moyens qui auraient pour conséquence d'endommager le Site, de compromettre son accès, de limiter son utilisation paisible par le Galion, un autre Membre ou un tiers ;
- ne pas utiliser et/ou exploiter les coordonnées électroniques et/ou postales des autres Membres du Site en vue de l'envoi en masse de courrier électronique de sollicitation et de se livrer à une pratique de « spamming » ;
- ne pas intercepter ou tenter d'intercepter des données personnelles appartenant à des tiers ;
- ne pas commercialiser tout ou partie des Services, outils, documents mis à disposition par le Galion ;
- ne pas désactiver, altérer, démonter, décompiler, effectuer des opérations d'ingénierie inverse sur le Site.

Pour la bonne gestion du Site, le Galion pourra à tout moment :

- suspendre, interrompre ou limiter l'accès à tout ou partie du Site, réserver l'accès au Site, ou à certaines parties du Site ;
- supprimer toute information pouvant en perturber le fonctionnement ou entrant en contravention avec les lois nationales ou internationales ;
- suspendre le Site afin de le maintenir ou procéder à des mises à jour.

## **11. RESPONSABILITÉ**

La responsabilité du Galion envers le Membre ne peut être engagée que pour des faits qui sont directement imputables au Galion. La responsabilité du Galion ne peut être engagée pour les préjudices indirects, notamment la perte de chance de vendre des produits et/ou services, ou encore une inexécution ou la mauvaise exécution des services inclus dans l'Adhésion imputable soit au Membre, soit à un tiers, soit à un fait imprévisible et insurmontable, soit à un cas de force majeure.

Le Membre reconnaît que les informations et documents qui peuvent être transmis par le Galion dans le cadre de l'Adhésion sont communiqués à titre informatif, sont nécessairement à adapter en fonction de la situation et ne dispensent pas le Membre de réaliser sa propre analyse ou étude de la situation concrète. Les informations transmises ne constituent ainsi nullement une consultation en matière juridique, comptable ou financière.

Le Galion s'engage à faire ses meilleurs efforts aux fins d'assurer aux Membres une accessibilité et une disponibilité du Site et de leur Compte à tout moment.

Toutefois, sa responsabilité ne peut être recherchée :

- en cas d'indisponibilité du Site, pour quelque cause que ce soit ;
- en cas de suppression ou altération d'une quelconque façon des informations, contenu, liste, recherches présentes sur le Compte du Membre ;
- lorsque le Site s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation, équipements du Membre ;
- en cas de coupure de courant électrique.

Le Membre déclare bien connaître les aléas d'Internet, ses caractéristiques et ses limites, et reconnaît et a connaissance notamment :

- des possibilités de suspension ou d'impossibilité d'accès au Site

- et donc à son Compte ;
- que les transmissions des données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, et qu'elles sont susceptibles de faire l'objet de saturations à certaines périodes de la journée ;
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels ;
- que malgré la sécurité mise en place par le Galion, le Site peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et d'attaques de quelque nature que ce soit.

La responsabilité du Galion ne peut être recherchée de ce fait.

Le matériel de connexion au Site utilisé par le Membre est sous son entière responsabilité. A ce titre, le Membre doit prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son matériel et ses propres données notamment d'attaques virales par Internet.

Galion ne garantit pas la compatibilité du Site avec l'utilisation faite par le Membre.

Le Galion ne pourra être tenu pour responsable des liens hypertextes présents sur le Site donnant accès à d'autres sites Internet qu'elle ne contrôle pas. A ce titre, le Galion n'est pas responsable du contenu et de la disponibilité de ces sites.

## 12. FIN DE L'ADHESION

### 12.1. Résiliation pour manquement

Afin de protéger ses Membres et son image, le Galion notifiera au Membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, le jeu immédiat de la présente clause résolutoire expresse, sans mise en demeure préalable, en cas de manquement grave de celui-ci à ses obligations contractuelles et telles que limitativement énumérées ci-après :

- infraction à toute loi ou règlement par le Membre ;
- comportement contraire aux bonnes mœurs ou illicite ;
- activité illicite ;
- non-respect de l'article 7 des présentes ;
- atteinte à l'image et/ou la réputation du Galion et/ou d'un autre Membre ;
- non-respect de l'obligation de confidentialité.

La résiliation prendra effet, sans aucune formalité, sans intervention judiciaire à la date de notification du jeu de la présente clause résolutoire expresse par le Galion au Membre.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations prévues aux présentes Conditions Générales, et à défaut pour cette partie d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la partie victime du manquement pourra de plein droit et sans formalité judiciaire, résilier les présentes Conditions Générales par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la partie fautive, aux torts exclusifs de cette dernière, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

La résiliation anticipée sera en particulier encourue en cas de non-paiement des sommes dues au Galion.

### 12.2. Conséquences de la fin de l'Adhésion

Suite à la fin de l'Adhésion pour quelque cause que ce soit, le Membre :

- ne pourra plus se prévaloir de son appartenance au Galion ;
- n'aura plus accès à son Compte ;
- ne pourra plus utiliser les Services, les outils et la documentation présentée sur son Compte, ni s'inscrire aux Activités.

## 13. CESSION

La relation contractuelle est conclue entre le Galion et le Membre au regard des compétences particulières du Membre. Dès lors, les droits et obligations des présentes ne pourront être cédés ou transférés en tout ou partie sans l'accord préalable du Galion. Le Membre consent d'ores et déjà que le Galion puisse céder ou transférer les droits et obligations des présentes.

## 14. DONNÉES PERSONNELLES

Chacune des parties s'engage à respecter les dispositions issues du Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 (ci-après « RGPD »), à effectuer toutes les déclarations et obtenir les consentements et autorisations nécessaires à la collecte et au traitement des données personnelles, et à respecter et faire respecter par ses préposés la confidentialité et la sécurité des données personnelles qui pourraient être collectées et traitées par ces

derniers dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le Membre est informé que le Galion a vocation à collecter et à traiter ses données personnelles. Le Membre peut prendre connaissance de l'ensemble des informations relatives au traitement de ses données au sein de la politique de confidentialité du Galion accessible [ici](#).

## 15. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Pour tout différend qui viendrait à se produire entre le Galion et un Membre relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales et préalablement à toute instance judiciaire, les Parties s'engagent à tenter de résoudre amiablement le litige.

En cas d'échec de la résolution amiable, le différend sera tranché par les tribunaux compétents de la Cour d'appel de Paris.